

Procès pour le meurtre de Suzanne Thibeau: «Clara, tu m'as trahie» - 08-10-2020

Arlon / Libramont-Chevigny -

Cette matinée de jeudi aux assises du Luxembourg a vu tour à tour les parties civiles plaider puis le ministère public requérir, dans le dossier du meurtre de Suzanne Thibeau, retrouvée morte à son domicile de Libramont le 3 janvier 2015.

Me Bérangère Guillaume, partie civile pour la fille de la petite cousine par alliance de la victime (et vivant au Québec), est la première à avoir pris la parole jeudi matin dès 8 h 30.

+ DIRECT | Suivez les plaidoiries du procès de Clara Maes pour le meurtre de Suzanne Thibeau

«Nous sommes persuadés de la culpabilité de Mme Maes et nous allons vous le démontrer.» L'avocate cite alors une quinzaine de points à l'appui de sa thèse. Nous n'en reprendrons que 3, les plus importants selon nous.



1.L'heure du meurtre, «vraisemblablement entre 10 h et 11 h du matin, selon les médecins, en tenant compte de la rigidité cadavérique et la température ambiante de la pièce. Or l'on sait, grâce aux caméras de la boulangerie Warginaire, que Mme Maes a quitté la boulangerie à 9 h 48, est allée chez la voisine Mme Thibeau et en est ressortie à 10 h 12.»

2.Autre gros élément à charge selon la partie civile, la présence d'ADN majoritaire de Suzanne Thibeau dans le véhicule de Mme Maes. Bien sûr, Clara Maes allait chaque jour chez son amie Suzanne, s'asseyait sur ses chaises, donc aurait pu facilement transférer de l'ADN de la victime dans sa voiture.

«Le problème est qu'on retrouve de l'ADN de Suzanne Thibeau en transfert majoritaire, insiste Me Guillaume. Le Dr Abati, expert en médecine légale, nous a clairement démontré que cela ne peut résulter que d'un transfert secondaire par un matériel biologique riche en ADN, type sang ou salive.» L'avocate de la partie civile ajoute que des traces de piétinement ont été constatées près du corps de Mme Thibeau et qu'on a retrouvé de l'ADN de la victime sur la pédale de la voiture de Clara Maes. «C'est qu'elle a marché dans une substance où il y avait l'ADN de Mme Thibeau», dit Me Guillaume.

3. Lorsque les enquêteurs demandent à Clara Maes, le soir des faits, de leur remettre les vêtements qu'elle portait le matin même lors de sa visite chez son amie Suzanne, non seulement elle ne donne pas tous les vêtements exacts, mais ces vêtements étaient tous lavés, ne portant plus aucune trace ADN! «Si moi, je vais chez une amie, je ne pense pas à me laver les vêtements dès mon retour chez moi, plaide Me Bérangère Guillaume. C'est que Mme Maes avait quelque chose à cacher.»

«On doit la vérité aux morts»

Me Marc Kauten complète la plaidoirie de sa jeune associée et lit une lettre de sa cliente, bloquée au Québec: «Ma cliente envoyait régulièrement des cartes postales à Suzanne Thibeau. Elle recherche la vérité judiciaire et demande que Suzanne soit libérée de l'ombre qui plane sur sa fin de vie. Car comme Voltaire le disait, «si on doit avoir des égards aux vivants, on doit la vérité aux morts».»

Me Kauten encore: «Suzanne ne méritait pas une telle mort, avec un tel acharnement, seule dans le froid. Ses yeux ont dû dire «Clara, tu m'as trahie!»».

Me Kauten décrit le scénario du crime

Que s'est-il passé entre 9 h 48 et 10 h 13, les vingt-cinq minutes durant lesquelles le drame s'est perpétré? Me Kauten imagine la scène du crime et en donne le contexte. «Suzanne était sous l'emprise de Clara, qui voulait isoler Suzanne des autres proches et amies. Ils étaient comme un vieux couple, mais qui se disputait de plus en plus car Suzanne en avait marre de ce contrôle permanent. Elle l'avait confié à d'autres amies. Le 1er janvier, deux jours plus tôt, Suzanne a dit à un couple d'amis: «Clara est une crapule!» et «Bientôt, elle n'aura plus rien à dire»»

Selon moi, poursuit l'avocat Kauten, le 3 janvier, Suzanne a sans doute annoncé à Clara qu'elle allait changer le testament. Clara voit rouge, prend le pot de grès, martèle la tête de Suzanne, prend le couteau et en donne deux coups à la gorge de Suzanne.»

L'avocat décrit la scène face aux jurés. Plusieurs des membres du jury prennent attentivement des notes de ce scénario développé par les parties civiles.

L'avocate générale: «Il n'y a pas d'âge pour tuer»

Ce jeudi matin à son tour, l'avocate générale Anne-Sophie Guilmot (par ailleurs substitut du procureur du roi à Marche), a prononcé son réquisitoire. «Oui, l'accusée a 89 ans, sa démarche est peu assurée et elle souffre sûrement de la pandémie à la maison de repos où elle vit, mais mettez de côté l'empathie, la compassion car à ce stade de vos délibérations, vous ne vous prononcez que sur la culpabilité. C'est le débat de la raison, de l'intelligence.»

«L'âge n'est pas un facteur d'immunité dans notre droit pénal. Il n'y a pas d'âge pour tuer ni d'âge pour répondre de ses actes en justice. Si ce dossier a mis 5 ans et 9 mois pour arriver devant cette cour d'assises, ce qui peut sembler long, c'est aussi parce que sont fixés en priorité devant les cours d'assises les dossiers d'inculpés se trouvant en détention préventive en prison. Mme Maes était libre. C'est pour cela que son dossier a été pris après d'autres», avance Anne-Sophie Guilmot.

Dans tout meurtre, on cherche toujours un mobile. Pourquoi il ou elle a tué? Ici, pour percevoir plus tôt les sommes importantes du testament et de la donation? «Ne vous focalisez pas sur la

recherche de mobile. Parfois il y a une explication à un meurtre, parfois il n'y en a pas. Votre seul raisonnement consiste à savoir si l'accusée a eu l'intention d'ôter la vie à la victime.»

Ensuite, en dix points énoncés avec une grande clarté, l'avocate générale a avancé «10 pièces du puzzle, des pièces logiques, cohérentes, qui sont des faisceaux de présomption graves, précises, concordantes, de la culpabilité de Clara Maes dans le meurtre de son amie Suzanne Thibeau». Outre les arguments avancés juste avant elle par les parties civiles, l'avocate générale a affirmé que seule Clara Maes, qui faisait la vaisselle et le rangement des couverts chez Suzanne, a pu remettre à sa place, dans un tiroir bien précis, le couteau du crime, porteur du sang et d'un cheveu de Suzanne.

L'avocate générale se dit impressionnée par «le sang-froid de Clara Maes, habituée à gérer son stress dans les salles d'opération où elle était infirmière en chef à Libramont. C'est ce sang-froid qui lui a permis de dissimuler les preuves de son acte puisqu'elle a caché le couteau et n'a pas remis aux enquêteurs les bons vêtements qu'elle portait quelques heures plus tôt au moment du crime.» «L'accusée a 89 ans et a plus de mal pour se déplacer, mais elle a bien toute sa tête et vous avez vu lundi lors de son interrogatoire qu'elle savait répondre parfaitement à plusieurs questions. Clara Maes est la seule coupable possible de la mort de Suzanne Thibeau.»

Les avocats de la défense plaideront à leur tour dès 13 h 30 ce jeudi.

Dominique ZACHARY (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies.](#)**